

# Bulletin octobre 2009

## Aux stagiaires IUFM 2<sup>ème</sup> année



Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré

**SNES Lille**

209, rue Nationale 59 000 Lille

03 20 06 77 41 [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)

[www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)

## VERS LA DISPARITION DES STAGIAIRES ?

Les IUFM actuels sont presque enterrés par le ministre, l'année de stage l'est, elle, par Bercy (le passage du stage à 12 h l'an prochain = 1500 emplois économisés), mais aussi par ceux qui considèrent que le métier ne s'apprend que sur le tas (comme le recteur qui souhaite mettre les admissibles aux concours 2010 en responsabilité en mai et juin, seuls devant les élèves pendant 18 h : comment qualifier cela de formation, en pleine préparation des oraux qui plus est ???).

Tout cela risque finalement de se faire avec le soutien de stagiaires qui n'en peuvent plus de la formation actuelle jugée trop éloignée de leur quotidien. Dans le même temps, ces mêmes stagiaires ne souhaitent pas débiter par un temps plein. Pour le SNES, il apparaît indispensable de maintenir des lieux de formation professionnelle, permettant aux stagiaires de se rencontrer, de confronter leurs pratiques, d'échanger avec de vrais professionnels de terrain capables de transmettre leur expérience, car le métier d'enseignant ou de CPE s'apprend par un va-et-vient entre la réflexion pédagogique et la mise en exercice, ce que l'université seule est incapable de faire. Le SNES n'a eu de cesse de le répéter depuis la création des IUFM : il faut une formation qui n'infantilise plus, mais qui, au contraire, doit rendre le stagiaire acteur et responsable. Former mieux, cela implique de concentrer la formation pour laisser du temps à la préparation des cours et à l'approfondissement disciplinaire. Cela implique aussi que l'IUFM se remette en cause : les journées de formation doivent être réellement formatrices (varier les approches pédagogiques, les méthodes, les propositions, éviter le formatage ou une « pédagogie officielle »).

Pour le SNES, syndicat majoritaire dans le 2<sup>nd</sup> degré, et sa fédération, la FSU, première fédération syndicale de l'Éducation nationale et de la Fonction publique d'État, il faut de l'ambition pour la formation des personnels et de leurs élèves : il faut se battre pour des personnels plus qualifiés, pour créer des postes dans les établissements, des capacités d'accueil dans les académies et obtenir les recrutements de titulaires nécessaires.

Se battre également pour rendre la profession attractive auprès d'étudiants qui s'en détournent de plus en plus en favorisant un pré-recrutement qui permettrait de préparer plus sereinement les concours, en permettant une entrée progressive dans le métier (une année à mi-temps avec des compléments de formation librement choisis), en augmentant des salaires ne correspondant pas au niveau réel de qualification, ni à l'investissement que demande le métier, en rétablissant les horaires disciplinaires diminués depuis quelques années et qui alourdissent notre charge de travail en donnant davantage de classes à chaque enseignant, etc...



**N'hésitez plus, rejoignez nous et contribuez à rendre le SNES plus fort !**

**VOTEZ POUR LA LISTE FSU LES 12 ET 13 NOVEMBRE**

# Évaluation et validation 2010 : ce qui vous attend

De nouvelles modalités de stage et de validation ont été mises en place au cours de l'année 2007 - 2008. Sont elles responsables du taux record d'échec enregistré chez les certifiés (CAPES et CAPET) depuis 2 ans ? Est-ce plutôt le flou général les concernant pour les stagiaires comme pour les formateurs et les chefs d'établissement ? Ou s'agit-il d'une simple coïncidence ? Quelle que soit la réponse, le résultat est là et ce sont 11,1 % des stagiaires 2008 – 2009 qui ont été soit ajournés pour 7,4 % (et donc doublent), soit refusés définitifs pour 3,7 % (et sont donc licenciés de fait).

Ce qui a changé depuis 2007 - 2008	Commentaires du SNES
Passage d'un stage en responsabilité de 4 – 6h à 6 – 8 h (documentalistes et CPE sont passés à 16 h)	Pour le SNES, le stagiaire doit être affecté sur une classe du maître de stage (qui serait ainsi déchargé de quelques heures et plus disponible). <b>6 – 8 h, c'est trop, presque un mi-temps instauré dans le seul but d'économiser des postes</b> , au détriment de la formation du stagiaire qui a aussi besoin de temps pour lui. L'entrée dans le métier doit être progressive (nous souhaitons un mi-temps pour la première année de titulaire). L'annonce du passage de la durée du stage à 12 h dès 2010 est inadmissible.
Des différences importantes d'une discipline à l'autre	Inspectés ou pas ? Dans certaines disciplines (Histoire-Géo ou espagnol), les stagiaires savent dès le départ qu'ils auront une visite de l'inspecteur. Pour d'autres, cela semble plus aléatoire <b>Pour le SNES, il faut que les choses soient claires dès le début</b> : il s'agit d'une formation d'adultes et de professionnels auxquels on reprocherait cette attitude s'ils la tenaient à l'encontre de leurs élèves !
Le portfolio	Instauré dans la précipitation à la place du mémoire professionnel (qu'on en viendrait presque à regretter), il a fallu quelques mois pour savoir ce qu'on attendait vraiment d'un stagiaire. Et encore ! Suivant les disciplines ou les formateurs, les versions ont longtemps divergé. <b>Pour le SNES, l'année est déjà bien lourde sans ajouter en plus un écrit qui pourrait être intéressant s'il constituait une réelle possibilité pour le stagiaire de réfléchir à sa discipline, à ses pratiques pédagogiques et à sa formation, sans avoir l'impression d'être obligé d'adopter un discours convenu, formaté, « officiel ».</b>
Evaluation tripartite : Chef d'établissement / IUFM / « Employeur » (rectorat par le biais des IPR)	Ce qui a changé, c'est : - <b>le poids accordé au chef d'établissement</b> par rapport à l'IUFM (l'avis de l'IUFM englobe les rapports des maîtres de stage, les visites, le portfolio, etc ...). A relativiser cependant : si l'avis de l'inspection est bon, on voit mal le jury refuser la validation et se prononcer pour un redoublement coûteux pour l'institution. - <b>l'opacité de ces avis</b> : les stagiaires convoqués à un entretien après le verdict du premier jury découvrent souvent leur dossier une heure avant leur « oral de rattrapage » ! Ce fut l'occasion pour eux de constater l'hypocrisie d'un principal ou d'un proviseur qui n'avait pas su leur dire en face ce qu'il pensait réellement d'eux.  <b>Pour le SNES, il faut une vraie formation d'adulte, et une formation vraiment ... formatrice</b> , ce qui implique la transparence, la franchise vis-à-vis du stagiaire qui pourra davantage comprendre ses erreurs et se remettre en cause s'il est associé régulièrement dans toutes les étapes de son évaluation. Pour le SNES, le poids des chefs d'établissement est également trop lourd dans la validation : ils ne sont pas dans une logique de formation et attendent souvent du stagiaire qu'il soit capable, après quelques mois, de réagir comme un prof chevronné.
Entretien de validation	Jusqu'en 2007, la réunion du premier jury académique avait lieu en mai. En cas de doute, une inspection était diligentée et le 2 <sup>nd</sup> jury délibérait à nouveau. Depuis l'an dernier, la réunion du jury intervient trop tard pour procéder à une inspection, le stagiaire doit alors passer un entretien et défendre son bilan de l'année, avec le sentiment que les jeux sont faits (sans compter qu'il découvre le contenu de son dossier et les avis une heure avant d'être entendu !). La « reconquête du mois de juin » ne doit pas être l'occasion de « jouer » avec votre avenir professionnel.
Une validation tardive	<b>Trop tardive</b> : la mise sous pression des stagiaires l'an dernier a duré jusqu'au mois de juillet, après les résultats des mutations et la prise de contact avec les établissements obtenus !!! Des postes ont donc été déclarés vacants tardivement suite à la non-validation de stagiaires et attribués à des remplaçants TZR les 9 et 10 juillet (qui bien souvent n'ont pu se faire connaître que fin août).
Validé ? Pas validé ?	Ça pourrait presque être comique si les angoisses et les enjeux individuels n'étaient pas si grands : en 2008, seuls les stagiaires faisant l'objet d'un entretien ont été contactés par internet ou coup de fil. Pour les autres, c'est l'angoisse : et si mon antispam avait envoyé ma convocation à la poubelle ? Et si mon répondeur n'avait pas fonctionné ? Le SNES est intervenu pour signaler cette situation grotesque : <b>il faut à l'avenir informer tous les stagiaires à l'issue de la première réunion du jury, les non validés comme les validés !</b>
Viré sans autre forme de procès	Il est inadmissible que les recalés n'aient pas tous été convoqués à l'entretien final leur permettant de donner leur version du déroulement de l'année. Sans leur donner une explication, ni même les informer de la décision les concernant, le jury académique a laissé courageusement à des ajournés et même des refusés définitifs le soin de découvrir vendredi 3 juillet au soir que leur nom ne figure pas sur la liste des admis. Le recteur nous a répondu que la réglementation ne l'imposait pas, nous serions tentés de répondre que la décence, oui !

# VALIDATION : des chiffres qui font peur !

C. A. P. E. T.		effectifs					
Spécialités	Stagiaires 6 - 8 h	stagiaires situation	Ajournés	Refus définitif	Total	2008	2007
BIOTECHN. Biochimie-génie bio.	3						
ECO. GESTION Administrative	1						
ECO. GESTION Commerciale	1						
SC.TECHN. MEDICO SOCIALES	11					1	1
TECHNOLOGIE	4		1		1		2
<b>TOTAL C.A.P.E.T.</b>	<b>20</b>	<b>0</b>					
C. A. P. E. S.							
Spécialités	Stagiaires 6 - 8 h	stagiaires situation	Ajournés	Refus définitif			
ANGLAIS	65	3	11	1	12	9	6
ARTS PLASTIQUES	20					2	1
DOCUMENTATION	15	1	1		1	2	
EDUCATION MUSICALE	3						1
ESPAGNOL	17		1		1	2	1
HISTOIRE GEOGRAPHIE	35	1	2	3	5	2	2
ITALIEN	4		1	1	2	1	
LETTRES CLASSIQUES	17					2	
LETTRES MODERNES	33	3	1		1	2	
MATHEMATIQUES	53	2	4	8	12	13	7
PHILOSOPHIE	1	1					
SC. ECO. ET SOCIALES	6					1	
PHYSIQUE CHIMIE	34		1		1	3	1
SC. DE LA VIE ET DE LA TERRE	15			1	1	1	1
<b>TOTAL C.A.P.E.S.</b>	<b>318</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>37</b>	<b>41</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL CAPES + CAPET</b>	<b>338</b>	<b>11</b>				Sur 338 (11 %)	Sur 403 (10,2 %)
							Sur 439 (5,2 %)

## Combien est-on payé, quand on est stagiaire ?

**Si et seulement si** vous avez rempli le PV d'installation et apporté les pièces nécessaires, vous avez touché à la fin du mois de septembre **une avance sur salaire, à la hauteur de 1200 euros**. La différence vous sera versée normalement le mois suivant. Soyez vigilant car vous ne recevrez pas de fiche de paye avant le mois de novembre.

En début d'année vous serez au premier échelon, puis, à partir du mois de décembre au second (même si le paiement se fait souvent avec plusieurs mois de retard, bienvenue dans l'Education nationale). Vous passerez au troisième en septembre 2010.

**Le reclassement : Veillez à remplir pour octobre le dossier de reclassement si vous avez été MI-SE, assistants d'éducation, contractuels ou MA ou vacataires. Cela vous permettra d'obtenir davantage de points de mutation, ainsi que de progresser plus rapidement dans les échelons et donc dans l'échelle de rémunération.**

Salaires nets, MGEN déduite (la MGEN = environ 40 à 50 euros par mois, les 3 premiers mois sont gratuits) :

Certifiés, CPE

Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 <sup>er</sup>	1331,67	1304,93	1291,56
2 <sup>ème</sup>	1434,69	1405,89	1391,49
3 <sup>ème</sup>	1507,18	1476,93	1457,43

Agrégés

Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 <sup>er</sup>	1446,13	1417,10	1402,59
2 <sup>ème</sup>	1663,63	1630,24	1613,54
3 <sup>ème</sup>	1823,89	1787,27	1768,96

*Zone = l'indemnité de résidence des fonctionnaires, c'est-à-dire un correctif du salaire tenant compte du coût de la vie plus ou moins élevé dans les différentes localités d'affectation. Pour la connaître, voir avec vos collègues ou l'intendant.*

**Outre le salaire, les enseignants stagiaires touchent 1/3 de l'ISOE** (Indemnité de Suivi et d'Orientation des élèves), soit environ 32 euros/mois, les documentalistes et les Co-Psy, une indemnité de sujétions particulières (15 euros/mois) et les CPE, une indemnité forfaitaire (30 euros/mois).

**Indemnité ZEP** : d'un montant annuel de 1140 euros, elle est versée mensuellement aux stagiaires au prorata des heures effectuées (8 h = 42 € par mois).

**Heures supplémentaires** : un stagiaire IUFM n'a pas le droit d'en faire, vous ne serez pas rémunérés. Par conséquent, n'acceptez pas de faire des heures sup, même en fin d'année.

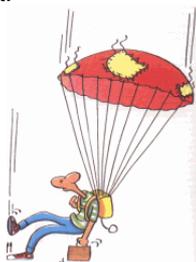
**Frais de déplacement** : Outre le retard des remboursements des frais de déplacement, ces derniers sont remboursés tantôt suivant votre résidence administrative (établissement de stage), tantôt suivant votre résidence privée (Douai-Lens n'est pas remboursé parce que les deux villes font partie de la même communauté urbaine, même s'il s'agit de deux départements différents !!). Le Snes demande qu'une somme forfaitaire soit versée mensuellement et la prise en compte d'une seule adresse.

## Stagiaires en situation : les dindons de la farce ?

Malgré nos demandes répétées, ces collègues exercent sur un temps plein, parfois sur plusieurs établissements, sans aucune décharge, certains avec même des heures sup ! Le manque de professeurs est responsable de cette mise sous pression au risque de compromettre la titularisation.

En parallèle, les stagiaires situation doivent suivre une formation en 2 temps : stage « filé » en même temps que la formation disciplinaire des stagiaires IUFM, ainsi qu'un stage « massé » de 2 fois une semaine, sans oublier le portfolio .... Et en attendant d'être inspectés à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre !!!

Nous continuons à demander l'alignement sur les stagiaires IUFM : les années exercées en tant que non-titulaires dans des conditions souvent « acrobatiques » ne doivent pas exonérer l'administration de ses obligations en terme de formation. Dans l'immédiat, un allègement du service s'impose, ainsi qu'une meilleure prise en compte des années de non-titulaires dans le reclassement.



## ALERTE MUTATIONS !

### VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LE BULLETIN SNES MUTATIONS DESTINE AUX PLC2 ?

L'envoi est automatique pour les syndiqués. Si vous ne l'êtes pas encore, vous pourrez le recevoir en nous communiquant vos coordonnées. **Attention, seuls les syndiqués bénéficieront de services spécifiques que nous leur proposerons (envoi des barres de l'an dernier, calcul du barème, fiche de vœux, suivi et réponse personnalisés aux deux mouvements).**

**Ce qui suit n'est pas une adhésion, mais une autorisation (facultative) à utiliser vos coordonnées personnelles plutôt que votre adresse professionnelle lors d'envois postaux**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

e-mail (écrire très lisiblement ou envoyez un message à [karine.boulonne@snes.edu](mailto:karine.boulonne@snes.edu)) : les adresses hotmail sont à éviter

Etablissement de stage : .....

**Bon à renvoyer au SNES –Secteur IUFM, 209 rue Nationale, 59 000 Lille ou par mail [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)**

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :